

PRECISIONS SUR LE TROUSSEAU

OÙ SE PROCURER LES PIÈCES D'UNIFORME ?

Les pièces neuves peuvent être acquises à partir de l'adresse suivante : <https://bit.ly/31v0MMJ>, qui vous renvoie vers les différents sites marchands.

Des pièces d'occasion sont proposées sur le blog suivant : <http://vestiairepccb.canalblog.com/>, pour lequel il faut demander un accès à Mme Brown : contact@pccb.fr

Un temps d'essayage pour les nouveaux élèves sera organisé le jour de la rentrée ; une tolérance sur le port de l'uniforme sera appliquée jusqu'au 15 septembre pour permettre l'arrivée des commandes.

UNIFORME EN TEMPS SCOLAIRE

En temps scolaire, le port de l'uniforme de ville est de rigueur. Certains aménagements sont possibles :

- Les derbies ou bateaux peuvent être remplacées par d'autres chaussures de ville bleu marine ou noires, adaptées à la météo. Privilégier les chaussures à semelle claire. Les chaussures de sport sont proscrites. Pour les tournées, seules les derbies en bon état et cirées sont autorisées.
- Par grand froid, le caban est parfois insuffisant ; les vestes plus chaudes sont alors autorisées.

Les enfants arrivant par le bus à 14h20 le lundi matin et ne souhaitant pas voyager en uniforme peuvent enfiler rapidement leur pull et leur polo siglés en arrivant au collège ; dans la mesure où le pantalon d'uniforme est un simple jean, cette pièce ne devrait pas poser de problème pour le voyage. De même, le vendredi, les garçons sont attendus en uniforme en classe ; ils pourront si besoin changer de pull avant de prendre leur transport.

TELEPHONES ET APPAREILS ELECTRONIQUES

Afin de joindre ses parents le mercredi soir, l'enfant a besoin d'un téléphone personnel. Le téléphone sera un modèle à touches, ne pouvant en aucun cas se connecter à internet, même en wifi. Les appareils type *smartphones* sont interdits,

Les téléphones sont ramassés le lundi à l'arrivée, rendus pour une heure le mercredi soir (sauf s'il s'agit d'un smartphone), puis restitués le vendredi au moment du départ. Durant les tournées, les enfants conservent avec eux leur téléphone (sauf s'il s'agit d'un smartphone, qui restera sous clef à l'internat).

Téléphone et chargeur doivent porter une étiquette au nom de l'enfant.

Conformément au règlement intérieur, tous les appareils électroniques (tablettes personnelles, baladeurs, consoles portables) sont interdits à l'internat.

ARGENT ET PAPIERS D'IDENTITE

L'argent, les papiers d'identité, les billets de train, etc. seront obligatoirement confiés aux maîtres d'internat en début de semaine, et rendus au moment du départ. Prévoir à cet effet un portefeuille ou une pochette marqué au nom de l'enfant.

